

libres, dans une saine politique financière et commerciale, suivant laquelle les pays du sterling éviteraient la création, à grands frais, de zones restrictives et discriminatoires, et les nations du dollar permettraient, en principe, à leurs débiteurs du bloc sterling d'exporter plus de marchandises et de services, et d'équilibrer ainsi, par leurs propres efforts, leur commerce extérieur à un niveau élevé.

La politique canadienne dans le domaine de l'économie internationale a été façonnée dans ce but et obtient, de jour en jour, de meilleurs résultats. Nos importations représentaient, en 1949, 92 p. 100 de nos exportations, soit une augmentation de 6 p. 100 sur 1948; tandis que les importations des États-Unis, pour les onze premiers mois de 1949, ne se sont élevées qu'à 55 p. 100 de leurs exportations, soit une diminution de 6 p. 100 sur l'année précédente.

### États-Unis

Puisque j'ai mentionné les États-Unis d'Amérique, je traiterai brièvement de nos rapports avec ce pays; ces rapports sont toujours, bien entendu, amicaux et empreints d'une bienveillance et d'une compréhension mutuelle qui permettent de trouver, dans un esprit de réciprocité, des solutions satisfaisantes à tous les problèmes qui peuvent surgir entre nous—et il en surgit un bon nombre.

On accuse parfois le Gouvernement de ne pas poser certains actes qui paraîtraient souhaitables, parce qu'il ne veut pas contrarier les États-Unis. Le bon sens et la diplomatie classique veulent qu'on ne provoque personne inutilement, surtout lorsqu'il s'agit d'un ami et d'un puissant voisin. Une diplomatie nationale ou internationale fondée sur la provocation ne peut être fructueuse. C'est pourquoi nous tâchons d'étudier l'effet probable sur nos amis de chacun de nos actes qui peuvent avoir des répercussions internationales et nous espérons qu'ils en font autant. J'aimerais, toutefois, souligner que chaque fois qu'il y a lieu de prendre, sur le plan international, une mesure de nature à avancer les intérêts du Canada, nous la prenons. Si nous ne nous retranchons pas dans une susceptibilité que certains esprits ardents voudraient nous voir adopter pour bien montrer notre indépendance, il ne ressort nullement de là que notre politique dans divers domaines est déterminée par une autre nation. Elle ne l'est pas, même si, dans ce monde interdépendant, elle ne peut s'empêcher de refléter les actions politiques d'autres pays.

Dans la revue des affaires extérieures que je faisais à la Chambre, le 16 novembre 1949, j'ai signalé certains problèmes qu'il fallait résoudre dans cet esprit de collaboration qui caractérise nos rapports avec les États-Unis. Je suis heureux de pouvoir dire que nous avons fait des progrès à cet égard.

Au nombre de ces questions délicates, mentionnons les difficultés auxquelles donnait alors lieu la mise en oeuvre de l'accord aérien bilatéral du 4 juin 1949. Le point névralgique tenait à ce que les États-Unis n'avaient pas accordé aux Lignes Trans-Canada le permis autorisant le service Montréal-New-York, pourtant concédé au Canada par l'accord. Les autorités américaines avaient, en effet, été empêchées d'émettre ce permis par suite de l'action entamée en justice par les Colonial Airlines dans le but de contester la légalité de l'accord aérien. Entre temps, l'administration canadienne préposée à l'octroi des permis aéronautiques accusait les Colonial Air Lines de manquer, de leur côté, aux